☎ : 04 74 30 25 13
Les lundis (14h-18h30) et mercredis (8h-12h)
Courriel : mairie@vandeins.fr

Information importante : demande de reconnaissance de catastrophe naturelle (sécheresse 2026)

La municipalité vous informe qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès de la Préfecture au titre de la sècheresse 2026.

Si vous avez constaté l'apparition de fissures ou de dégradations sur vos habitations liées au phénomène de retrait-gonflement des argiles, au cours de cette période, nous vous invitons à effectuer les démarches suivantes avant le 14 décembre 2026 :

- 1) Déclarer votre sinistre auprès de votre assurance.
- 2) Informer la mairie en transmettant un dossier comprenant :
 - une lettre explicative décrivant les dégâts et la date de leur apparition
 - vos coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone et mail)
 - des photos des dégâts

Vous pouvez transmettre vos demandes par mail mairie@vandeins.fr ou dans la boite aux lettres de la mairie.

Nous vous tiendrons informés dès que la décision ministérielle (arrêté de reconnaissance ou non) aura été publié (juin 2027)